



Droit de rester dans une maison

Par **rachvm**, le **17/03/2014** à **18:52**

Bonjour,
Mon mari et moi allons fort probablement divorcer dans les prochains mois.
Nous sommes propriétaire d'une maison : lui 1/5ème et moi les autres 4/5ème. L'année dernière, j'ai un meilleur salaire que lui (+/- 5000 euros).
Je suis étrangère (UE) et n'ai aucune famille ici.
Lui a de la famille dans la région.
Il a un travail fixe et je suis indépendante (car je n'ai pas trouvé de travail fixe en acceptant de venir en France pour se rapprocher de ses parents).
Il prétend qu'il peut garder la maison et que je devrai m'en aller, est-ce correct ?
Nous sommes mariés sous contrat de séparation des biens.
Je vous remercie pour votre aide. Je suis inquiète, car comment recommencer tout à zéro, j'ai mis presque tout ce que j'avais dans l'achat de cette maison.
J'ai essayé de joindre notre notaire, mais pas de réponse jusqu'à aujourd'hui.
Cordialement

Par **aguesseau**, le **17/03/2014** à **19:09**

bjr,
vous êtes propriétaires en indivision selon les parts que vous indiquez.
vous avez autant de droit à rester dans la maison que lui. il faudra lui demander ou il a lu de telles inepties.
une simple recherche sur internet vous permettra de connaître les droits d'un indivisaire sur un bien indivis.
dans votre situation vous vendez la maison et chacun empoche sa part du prix de vente.
en cas de problème avec votre futur ex, comme vous possédez plus des 2/3 du bien vous pouvez demander à un juge de vendre la maison sans l'accord de votre futur ex-mari.
cdt

Par **rachvm**, le **17/03/2014** à **19:18**

oh merci mille fois pour votre rapidité, je me sens rassurée. rnbonne soiréernCordialement

Par **jibi7**, le **17/03/2014** à **22:34**

[smile7]à Rach..rnVous en saurez plus sur l'indivision en lisant les articles 815,2 4, 5 et suivants du code civil!rnainsi que les articles des professionnels de ce site sur le thème .Si comme moi vous avez du mal à les retrouver (ils remontent souvent à plusieurs années) et que le site censure les indications nominatives je vous transmettrai par message privé.

Par **rachvm**, le **18/03/2014** à **08:11**

Bonjour. Merci à vous aussi pour votre réponse. C'est super sympa. rnBonne journée à tous.

Par **Connu**, le **21/03/2014** à **00:52**

Bonjour depuis presque 6 mois j'ai quitté le domicile conjugal par que mon épouse ne voulait plus de moi après 2ans de mariage. Je suis étranger. Pour dormir j'allais sois faire de sous locations, aller en colo, squatter chez des connaissances tout cela pour éviter les disputes. Elle veut juste que je rentre chez moi ce qui n'est pas dans mes intentions puisque je l'aime encore et que j'avais tout quitté pour elle. Je reçois une requête de divorce et une convocation devant le juge familiale dans 2 semaines. Et le problème j'ai prévu de faire une faire une formation professionnelle dans une autre ville. Suis je obligé de rester pour répondre à la convocation ou non ? Merci d'avance.